



Les Amis de Saint Palais

# La Lettre

des Amis de Saint Palais

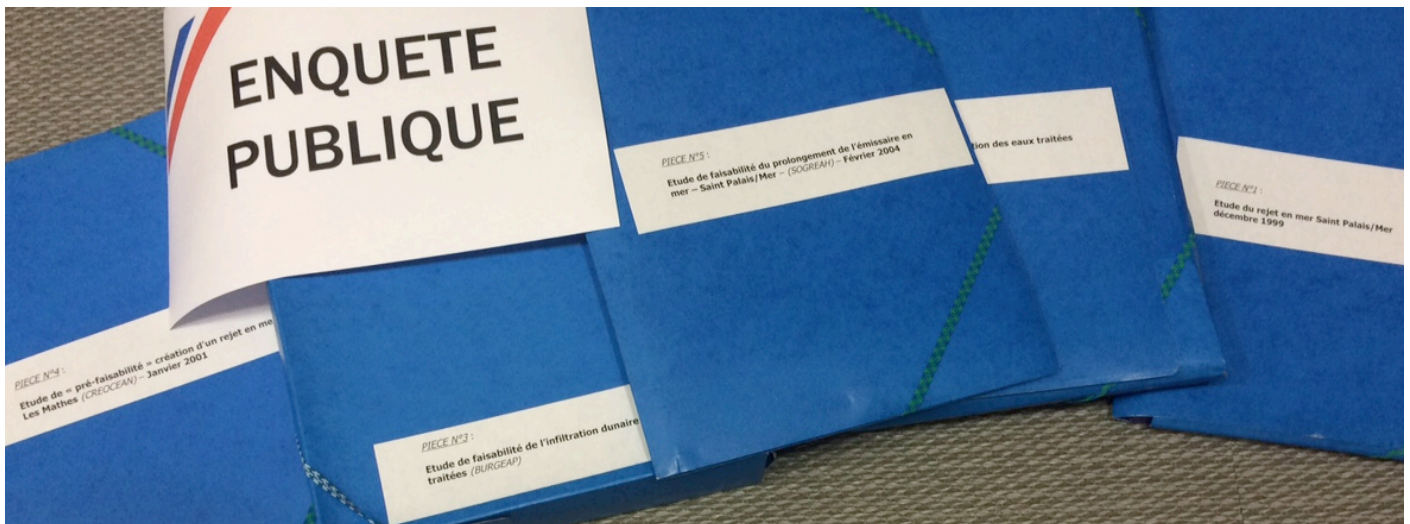
1985 - 2015 - La lettre des 30 ans

site internet : <http://amistpalais.free.fr> - courriel : [amis.saint-palais@orange.fr](mailto:amis.saint-palais@orange.fr)

## MERCREDI 12 AOÛT 2014 À 20 HEURES 45

À LA SALLE DES FÊTES DE SAINT-PALAIS, RUE DU LOGIS VERT

# L'enquête publique en questions



avec **Simon Charbonneau**

*Professeur universitaire en retraite - Spécialiste du droit de l'environnement*

*Militant associatif de longue date*

En germe dans une loi du 8 mars 1810 sur l'expropriation, l'**enquête publique**, préalable à toute **déclaration d'utilité publique**, a été instituée, pour les travaux publics par des ordonnances des 10 mai 1829 et 28 février 1831 puis, en matière d'expropriation, par une loi du 7 juillet 1833.

L'**enquête publique** concernait alors les propriétaires des biens visés et leur permettait d'exprimer et faire valoir leur point de vue sur les projets de l'administration.

La loi, dite « *Bouchardeau* », du 12 juillet 1983 a considérablement élargi la finalité de l'**enquête publique** qui est devenue une procédure de participation du public au débat préalable à tout projet d'une certaine ampleur en matière d'environnement et d'urbanisme.

L'**enquête publique**, ouverte à tous, vise à mieux évaluer les impacts sociaux, économiques, environnementaux ... d'un projet, public ou privé, dépassant une certaine taille.

On évoque aujourd'hui **une crise de l'enquête publique**.

Les dossiers d'enquête, dont la complexité et le volume vont croissant, sont-ils réellement accessibles au public ?

Les commissaires enquêteurs ont-ils les moyens de leurs missions et leur indépendance est-elle assurée ?

La participation du public aux enquêtes publiques est-elle effective, et sinon pourquoi ?

Sur quoi se basent les commissaires enquêteurs pour donner leurs avis ?

Prendent-ils vraiment en compte les avis du public ?

Le **débat public**, institué en 1995, est-il une réponse adaptée à la crise de l'**enquête publique** ?

**Voici quelques uns des thèmes qui seront abordés, au travers notamment de la demande d'exploitation d'un gisement de granulats à l'entrée de la Gironde (voir p. 3).**

Jusqu'au 19 août, retrouvez les Amis de Saint-Palais dans le hall du SUPER U le mercredi de 10 h à 12 h.

### La mortalité des poissons du lac

Après avoir interdit la pêche et la navigation sur le lac du parc Raymond Vignes, en mars dernier, suite à une mortalité approchant la tonne de poissons, la municipalité a fait procéder à des prélèvements de poissons, d'eaux et de sédiments, en divers endroits du lac.

Les analyses ont établi l'absence de danger pour l'homme d'où, le 20 mai, la levée de l'interdiction du 3 avril 2015. L'ensemble des éléments mis à notre disposition par les services techniques, nous permet de mieux appréhender le problème de pollution des eaux du lac.



Les résultats analytiques ne permettent pas de connaître avec précision les causes de la mortalité des poissons (taux d'oxygène dissous >7, PH compris entre 7 et 8, ensemble des composés azotés globalement faible, conductivité raisonnable).

Par contre, les déterminations bactériologiques révèlent la présence d'**escherichia coli** à des taux importants à proximité du lieu-dit « la source » et, surtout, à « l'entrée du lac », au bas du chemin de la Fontaine.

#### 23 mai 2015 : balade découverte autour du hameau des Combots

Nous étions 20, accompagnés de M. Guy Estève, historien des paysages, partis à la découverte du hameau des Combots. En partant des hauteurs de la forêt au pied de la tour radar, le groupe descend la dune et découvre, grâce à notre guide, différentes fleurs telles que le ciste blanc, le sceau de Salomon ... L'observation se porte ensuite sur les différents chênes reconnaissables à la forme de leurs feuilles (pédonculés, tauzins...), l'arbousier et surtout sur la gestion de la forêt. L'ONF exploite les pins vieux de 60 à 80 ans avec des coupes franches, avant réensemencement, alors que le Conservatoire du Littoral laisse libre cours à la nature.

Arrivés sur la tranchée des Combots (grand chemin blanc), notre guide nous fait découvrir la bordure de la falaise calcaire, enfouie sous les sables, et l'emplacement du site du port de la Lune, abri des Vikings.

Les teneurs y sont supérieures à 35 000 pour 100 ml d'eau prélevée. Cela s'accompagne d'une teneur importante d'entérocoques intestinaux (environ 4 000/100ml), d'une augmentation du taux de nitrates, nitrites, ammonium et phosphates, tous révélateurs d'une contamination fécale, provenant d'êtres humains ou d'animaux à sang chaud. L'**escherichia coli** est réputé être l'indicateur par excellence de salubrité microbiologique.

L'observation sur le terrain permet de constater qu'une pompe de relevage du réseau des eaux usées se trouve exactement placée juste au-dessus de « l'entrée du lac ». Par ailleurs, il apparaît que, lors de dysfonctionnements de la station de relevage ou de saturation du réseau, il se produit des débordements d'eaux usées autour de la dite station.

La municipalité a décidé de faire procéder à un traitement bactérien pour éliminer les **escherichia coli** et les entérocoques, solution reconnue comme efficace et sans danger, ni pour la flore, ni pour la faune.

Cependant, il nous paraît essentiel de traiter également la cause de cette pollution, qui pour nous, ne peut provenir que du cheminement des eaux usées vers la station d'épuration. Il ne faut pas oublier que les eaux du lac se déversent dans la conche du Bureau.

Les services techniques communaux se préoccupent sérieusement du problème mais se trouvent confrontés à l'inertie conjuguée de la Communauté d'agglomération (CARA) et des services de l'Etat.

Jean-Yves Barraud

Chemin faisant l'ensemble des participants compare, document à l'appui, la rapidité de la régénération du boisé après une coupe d'une douzaine d'années.



Après avoir contourné la dune de la « Grosse Madame » le parcours se termine par le hameau des Combots où subsistent encore les restes d'une ancienne charbonnière et les bâtiments abandonnés d'une scierie.

Un pot de l'amitié vient clore cette sortie instructive et agréable.

Joël Rasteau

### Paix aux granulats du banc du « Matelier » !

Du 15 septembre au 17 octobre 2014, une enquête publique s'est déroulée sur un projet des sociétés Granulats-Ouest et Dragages, Transports et Travaux Maritimes. Ces sociétés demandent à l'Etat de leur délivrer un titre minier, une autorisation domaniale, et une autorisation de travaux, pour exploiter, pendant une durée de 30 ans, un gisement de granulats marins au lieu-dit « Le Matelier », à proximité immédiate de la pointe de La Coubre. La demande concerne une zone de 4,314 km<sup>2</sup>. 13 millions de m<sup>3</sup> de granulats, essentiellement du sable, seraient extraits sur une profondeur de 3 mètres.

Le 15 octobre 2014, nous avons remis nos observations à la commission d'enquête. Elles se résument comme suit.

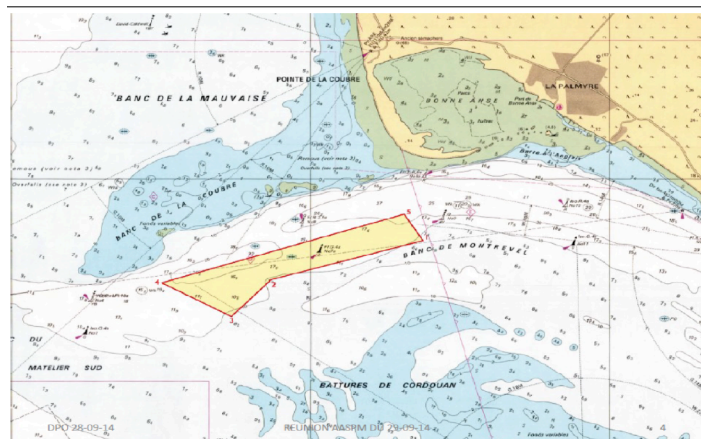
a) Bien que particulièrement volumineuse, l'étude d'impact apparaît sommaire et insuffisante au regard des prescriptions du II de l'article R. 122-3 du Code de l'environnement.

b) Les tempêtes Xynthia, en 2010, et de l'hiver 2014, ont provoqué des modifications inquiétantes du trait de côte et ont confirmé la grande fragilité du littoral de l'estuaire de la Gironde. Sont en cause l'évolution du climat, mais aussi des interventions humaines peu réfléchies comme à La Palmyre. L'extraction de granulats projetée ne peut qu'entraîner un déplacement des courants et la suppression de hauts fonds qui protègent la côte de la houle. Or, la qualité de son littoral est le principal atout du Pays royannais et fonde son développement touristique : porter atteinte à ce littoral, c'est ruiner ce développement.

c) Ce projet, s'il est réalisé, aura un impact fort sur la faune et la flore, particulièrement sensible à la sortie d'estuaire. Le site du Matelier est un lieu de reproduction d'espèces protégées d'intérêt communautaire, comme l'esturgeon et l'anguille. Une faune exceptionnelle et diversifiée (soles, bars, ...) s'y nourrit. Il est prétendu que les poissons, informés on ne sait comment du dragage à venir, auront l'instinct vital de quitter les lieux avant qu'il ne débute. En réalité, ils disparaîtront en très grande partie du fait des impacts mécaniques du creusement, de la succion brutale, du déplacement des sédiments et de la turbidité, qui s'étendront bien au-delà du périmètre d'extraction.

Nos observations s'achevaient ainsi :

« Devant la faiblesse des assurances sur le long terme, liée à un manque évident de connaissances sur les sujets en cause, la sagesse ne voudrait-elle pas que l'on s'abstienne de jouer les apprentis sorciers ? Tout cela devrait conduire au rejet de la demande de concession ».

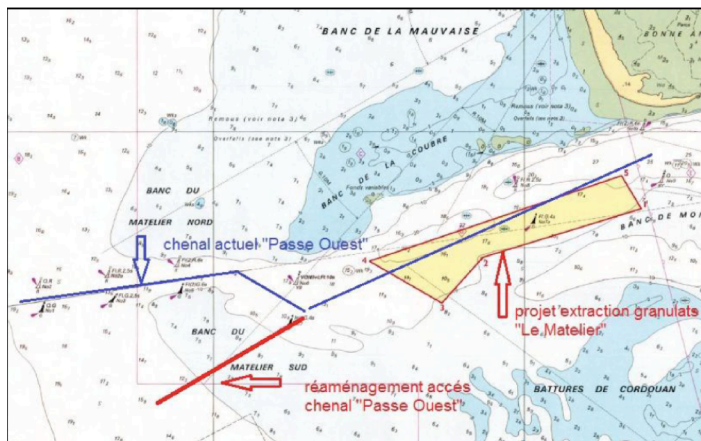


250 personnes, civiles ou morales, sont intervenues à l'enquête publique : 249 rejetaient le projet, une seule lui était favorable.

Cela n'a pas empêché la commission d'enquête de donner, le 17 décembre 2014, un avis favorable au projet. Mais, cet avis favorable est accompagné de tant de recommandations, de réserves, de demandes complémentaires (modélisation de la houle, réalisation d'un inventaire exhaustif, étalé tout au long de l'année, du peuplement benthique ...), que l'on peut raisonnablement en déduire qu'en réalité les commissaires enquêteurs étaient défavorables au projet.

On en est là. La décision finale appartient à Bercy. Elle paraît difficile à prendre. La création, enfin, le 4 avril 2015, du « Parc naturel marin de l'estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis » change-t-elle la donne ?

**Michel Cornillier**



<http://www.charente-maritime.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement-risques-naturels-et-technologiques/Consultation-du-public-et-commissions-consultatives/Consultation-du-public/22-12-2014-Exploitation-d-une-concession-de-granulats-marins-dite-LE-MATELIER>

# LA LETTRE DES AMIS DE SAINT-PALAIS

ÉTÉ 2015

La lettre des 30 ans

page 4

1985-2015 : L'association des Amis de Saint-Palais a trente ans. Depuis 30 ans, elle veille au cadre de vie des Saint-Palaisiens. Elle protège le patrimoine naturel et bâti de la Commune, fondement de son développement touristique.

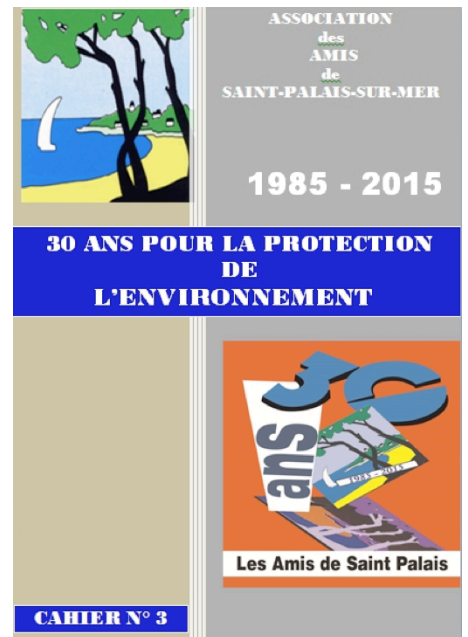
En 1991 et en 2007, l'association des Amis de Saint-Palais a sauvé du chaos les finances communales engagées par des municipalités inconscientes dans des opérations immobilières à grand risque. En 1995 et en 2007, elle a permis à la Commune d'acquérir, pour 1 F puis pour 1 €, sur le plateau du Rhâ et au Clos Joli, des espaces naturels menacés par les promoteurs.



Pour leur 30<sup>ème</sup> anniversaire, les Amis de Saint-Palais ont eu un cadeau : le rond-point du Gois a enfin été réalisé. Ils se battaient pour lui depuis 15 ans, afin d'éviter un échangeur qui aurait fait disparaître 4 hectares de forêt.



Pour fêter leurs 30 ans, les Amis de Saint-Palais ont édité un cahier qui retrace leurs trente premières années. Il est disponible au prix de 3 €.



Reste à écrire l'histoire des 30 années qui viennent. Pour cela, les Amis de Saint-Palais comptent sur vous ! Prochain thème de travail, la révision du plan local d'urbanisme (PLU) que vient d'engager la municipalité.

## Les Amis de Saint-Palais : qui sont-ils, que font-ils ?

Déclarée à la Sous-préfecture de Rochefort le 4 octobre 1985, l'association des Amis de Saint-Palais-sur-Mer a pour objet « de prendre, dans le cadre de l'association, toutes mesures nécessaires à la sauvegarde de la commune et à la protection de son site et, plus généralement, de nature à favoriser la protection de l'environnement en Pays royannais, en particulier par une politique d'aménagement respectueuse des richesses naturelles et d'une gestion optimale de l'eau ». Elle rassemble aujourd'hui plus de 300 adhérents.

**Force de proposition et, si nécessaire, de contestation, l'association des Amis de Saint-Palais-sur-Mer a réussi, depuis 30 ans, à préserver Saint-Palais d'une large part des dérives immobilières si courantes le long du littoral et à promouvoir un développement soutenable.**

Demain comme hier, ce succès repose sur une vigilance continue et une action résolue qui supposent le concours du plus grand nombre.

Si vous partagez les objectifs des Amis de Saint-Palais, n'hésitez pas à les rejoindre (*bulletin d'adhésion ci-dessous*).

## BULLETIN D'ADHESION ET/OU DE COMMANDE (1)

M., Mme,

adresse électronique (le cas échéant) :

(3) adresse à Saint-Palais-sur-Mer :

(3) adresse extérieure (le cas échéant) :

- désire adhérer (ou renouveler sa cotisation) à l'Association des Amis de Saint-Palais-sur-Mer et verse la somme de € (minimum : cotisation individuelle 15 € - cotisation de couple 25 €) à titre de cotisation pour l'année 2015 (2),
- souhaite participer au(x) groupe(s) de travail : énergies renouvelables - tourisme et environnement - eau et assainissement - urbanisme (4),
- commande exemplaire(s) du Cahier des 30 ans des Amis de Saint-Palais au prix de 3 € l'unité et verse à cet effet la somme de € (1) - (4)

Coupon à détacher ou recopier et à adresser à M. Joël Rasteau, 15 rue des Amandiers, 17420 Saint-Palais-sur-Mer.

Chèque à établir à l'ordre de l'Association des Amis de Saint-Palais-sur-Mer.

(1) Vous pouvez acquérir le Cahier sans adhérer à l'association.

(2) Un reçu fiscal vous sera adressé début 2016 (crédit d'impôt de 66 %).

(3) En cochant cette case, indiquez votre préférence pour la réception du courrier. (4) Biffer les mentions inutiles.